

Conditions Générales de Vente

RESERVATION

La réservation d'un Anniversaire s'effectue sur notre site internet ou sur place, et n'est effective qu'après **versement de 20 euros d'arrhes**. Elle nécessite l'acceptation des présentes Conditions Générales de Ventes et du Règlement Intérieur du Parc. La réservation est matérialisée par la réception d'un courriel de confirmation pour les réservations internet, ou d'une fiche de réservation sur place.

Les modifications de date sont possibles au minimum 10 jours avant la date initiale. Pour modifier le choix d'une formule, d'un gâteau, de boissons ou d'option, l'Organisateur doit envoyer un courriel ou venir aux heures d'ouverture au Parc.

Les arrhes ne sont pas remboursables en cas d'annulation par l'Organisateur, quel que soit le délai.

FORMULES, OPTIONS ET TARIFS

Les formules, les options et leurs tarifs sont décrits sur les supports de communication et s'entendent en **euros par enfant**. Toutes les formules sont susceptibles de modifications sans préavis. Les prix indiqués concernant les prestations anniversaires sont fixes et non négociables.

Le versement du solde de la prestation est à régler le jour de l'Anniversaire. Un forfait de 20 euros sera facturé en cas de défaut de paiement le jour même.

Tout le matériel prêté (dossards, chapeaux, boîtes de bonbons, accessoires....) doit être rendu avant le règlement. En cas de non restitution, un supplément de 5 euros par article manquant sera facturé.

DEROULEMENT

Les horaires d'arrivée et de départ de l'Anniversaire sont précisés sur la réservation.

L'ACCUEIL DE L'ORGANISATEUR ET DES INVITES NE POURRA SE FAIRE AVANT L'HEURE DE LA RESERVATION.

La pièce d'identité de l'Organisateur sera demandée est conservée à l'accueil jusqu'au règlement.

L'attribution d'un espace anniversaire est déterminée par l'équipe de Pitchoun Parc en fonction des contraintes de service.

Un dossard est remis à chaque enfant à l'accueil, il est obligatoire pour accéder aux jeux et animations.

Les adultes sont chargés de rassembler les enfants à table dès que le bipper sonne. Le repas et le gouter sont apportés à table par le personnel du Pitchoun parc, aux horaires convenant le mieux à l'organisation des animations collectives. Les bougies « fontaines », cotillons, confettis, piñata et toute décoration accrochée sur les murs sont strictement interdits. Seul le personnel est autorisé à utiliser les bougies dans l'enceinte du parc. Il est interdit de bouger le mobilier.

UN ANNIVERSAIRE NE PEUT ETRE PROLONGE AU DELA DE L'HEURE DE FIN PREVUE, même en cas d'arrivée tardive de l'Organisateur ou des Invités. En cas de dépassement de l'heure de fin prévue, un supplément de 5 euros par enfant pourra être facturé. La table d'anniversaire mise à disposition doit être totalement libérée à l'heure prévue : l'Organisateur est chargé de jeter les emballages cadeaux, de débarrasser et rassembler les couverts en bout de table. Un forfait ménage de 20 euros pourra être facturé en cas de désordre excessif (détritus par terre, murs et plafonds souillés, résidus alimentaires sur la table, les chaises ou le sol...)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre MINIMUM pour l'organisation d'un Anniversaire est de 6 enfants. Seul le nombre d'enfants présents le jour de l'Anniversaire sera pris en compte pour la facturation, avec **un minimum de 6 enfants facturés**. En cas d'absence de plus de 3 enfants par rapport à la réservation, un supplément pourra être facturé si l'Organisateur n'a pas prévenu le Parc 48h à l'avance.

TOUS LES ENFANTS ASSIS A TABLE, JOUANT ET/OU CONSOMMANT DU GATEAU ET/OU DES BOISSONS SERONT FACTURÉS AU TARIF ANNIVERSAIRE DE LA FORMULE CHOISIE.

Le nombre d'enfants présents est compté à l'entrée et lors du goûter. Le nombre le plus important sera retenu. L'Organisateur peut vérifier avec le personnel le comptage au moment du goûter. **Il ne sera accepté aucune réclamation ultérieure, notamment au moment du règlement.** Les enfants sont considérés payant à partir de 1 an. Les frères et sœurs des invités ne sont pas autorisés à aller dans les jeux si un droit d'entrée n'a pas été acquitté.

Lors d'une prestation anniversaire, pour le confort et la sécurité des enfants, seul un **1 adulte accompagnant pour 5 enfants** est accepté. Au-delà, chaque adulte sera facturé 2 euros.

NOURRITURE

AUCUNE NOURRITURE EXTERIEURE N'EST AUTORISEE DANS LE PARC. Un forfait de 10 euros sera facturé en cas de non respect de cette interdiction.

Le goûter d'Anniversaire (couverts, gâteau, bonbons, boissons) tient uniquement compte du nombre de participants présents. Il ne sera pas fourni de couverts supplémentaires ni de boissons pour les adultes de l'Anniversaire.

La taille des gâteaux est fonction du nombre d'enfants participant à l'anniversaire (une part par enfant). S'il y a plus d'enfants présents et que l'Organisateur n'a pas prévenu à l'avance le Pitchoun Parc, l'équipe essaiera de répondre aux besoins supplémentaires dans la mesure des contraintes techniques. Le Pitchoun Parc ne pourra pas être tenu pour responsable d'un défaut d'organisation le cas échéant.

En cas d'allergie, l'Organisateur doit le signaler au moment de la réservation. Une dérogation à l'interdiction d'apporter de la nourriture extérieure sera accordée uniquement pour l'enfant allergique.

RESPONSABILITÉ

Tous les enfants sont sous la responsabilité des parents ou adultes accompagnants. Le personnel n'est en aucun cas chargé de la surveillance des enfants présents dans le Parc. Les adultes organisateurs doivent s'assurer que les consignes de sécurité ainsi que le Règlement Intérieur du Parc sont compris et respectés par les enfants.

La direction ne saurait être tenue responsable en cas de perte, vol ou dégradation des effets personnels dans l'enceinte du Parc ou sur le parking. **En outre, la direction se réserve le droit de demander réparation en cas de dégradation des équipements ou des locaux du Pitchoun Parc.**

Réservation d'une prestation ANNIVERSAIRE

Date de la réservation : _____

Nom et Prénom : _____

Tel : _____

Formule choisie :

- ZEN : 10€/enfant x _____ enfants. Accès au parc de 10h30 à 13h00
- ROYALE : 9€/enfant x _____ enfants (-1€/enfant le mercredi). Accès au parc de 14h30 à 17h00
- CLASSIQUE : 8€/enfant x _____ enfants (-1€/enfant le mercredi). Accès au parc de 14h45 à 17h15

L'accès au parc se fait uniquement aux horaires indiqués.

Une pièce d'identité sera demandée à l'accueil et sera conservée jusqu'au règlement.

La nourriture et les boissons extérieures sont strictement INTERDITES.

Un double comptage des enfants est fait à l'entrée et lors du goûter. Le nombre le plus important sera retenu. Tous les enfants présents à table seront facturés. Les adultes accompagnants ne payent pas, dans la limite de 1 adulte pour 5 enfants.

Les frères et sœurs des invités ne sont pas autorisés à aller dans les jeux si un droit d'entrée n'a pas été acquitté. Le port du dossard est obligatoire pour accéder aux jeux et animations.

Le repas et le goûter sont apportés à table par le personnel du Pitchoun parc, aux horaires convenant le mieux à l'organisation des animations collectives. Les adultes sont chargés de rassembler les enfants à table dès que le bipper sonne.

Pour tout changement de formule ou du nombre de participants (+/- 3 enfants), merci d'envoyer un mail à contact@pitchounparc.fr ou de venir sur place aux horaires d'ouverture. Pas de changement par téléphone.

Suppléments tarifaires :

Forfait de 10€ appliqué systématiquement en cas de nourriture ou boisson extérieure.

Forfait de 2€ appliqué par adulte supplémentaire au-delà de 1 adulte pour 5 enfants.

Enfant non invité ayant payé une entrée normale et présent à table : supplément de 3€, 4€ ou 5€ selon la formule choisie.

Forfait de 20€ en cas de défaut de règlement le jour même.

En cas d'annulation, les arrhes versées seront perdues.

Conditions générales de vente et Règlement intérieur lus et approuvés

Fait à Grenade le _____